

Ce formulaire s'adresse à un particulier en affaires, à une société de personnes, à une société ou à tout autre entité qui agit en tant que fournisseur de la Société québécoise des infrastructures et qui désire que la Société québécoise des infrastructures verse directement dans son compte bancaire les sommes qui lui sont dues et payables en vertu du contrat.

### SECTION 1 - Type de demande

Si vous désirez effectuer des changements relatifs à votre compte ou à votre institution financière, vous devez remplir un nouvel exemplaire de ce formulaire.

Nouvelle demande d'adhésion       Modification des coordonnées bancaires

### SECTION 2 - Identification du fournisseur

Numéro de NEQ	Numéro de TVQ	Numéro de TPS	No de fournisseur SQI (si connu)
Nom de l'entreprise			
Adresse		Bureau	Case postale, succursale postale
Ville		Code postal	Téléphone
Courriel pour les avis de paiement (en lettres moulées) ( <b>ce champ est obligatoire</b> )			

### SECTION 3 - Institution financière

<b>Coordonnées bancaires à utiliser</b> (un spécimen de chèque doit être obligatoirement transmis avec ce formulaire de demande)			
Nom de l'institution			
Adresse complète			Code postal
Numéro de l'institution	Numéro de la succursale	Numéro de votre compte	
<b>Coordonnées bancaires antérieures</b> (uniquement pour une demande de modification des coordonnées bancaires)			
Nom de l'institution			
Adresse complète			Code postal
Numéro de l'institution	Numéro de la succursale	Numéro de votre compte	

### SECTION 4 - Autorisation

**IMPORTANT :** Retournez ce formulaire avec un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ » à l'adresse suivante : Société québécoise des infrastructures, Direction des opérations financières, 1075, rue de l'Amérique-Française, 2<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5P8 ou à l'adresse courriel suivante : [dgf@sqi.gouv.qc.ca](mailto:dgf@sqi.gouv.qc.ca) ou par télécopieur au 418-643-9574. Ce formulaire peut être téléchargé à partir du site internet de la SQI ([sqi.gouv.qc.ca](http://sqi.gouv.qc.ca)).

Modification des informations relative à l'adhésion au dépôt direct

Il incombe au particulier, à la société de personnes ou à la personne morale de faire connaître à la SQI toute modification aux informations de la section 3 en remplissant à nouveau une formule d'adhésion. Un délai raisonnable doit être alloué pour toute modification avant qu'elle ne soit effective, c'est pourquoi vous ne devez jamais fermer un compte sans vous être assuré que votre prochain dépôt s'est bien effectué dans votre nouveau compte.

\_\_\_\_\_  
Nom du demandeur ou de la personne dûment autorisée le cas échéant (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur ou de la personne dûment autorisée le cas échéant

\_\_\_\_\_  
Date